

COMMUNE DE DETTWILLER
Département du Bas-Rhin

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers élus :

23

Nombre de conseillers en fonction :

19

Conseillers présents à l'ouverture de la séance :

12

Nombre de procurations à l'ouverture :

3

Date de la convocation : 30 juin 2023

Date d'affichage de la convocation : 30 juin 2023.

Le Maire,
Claude ZIMMERMANN

Séance du 05 juillet 2023

Étaient présents à l'ouverture de la séance :

Sous la présidence de Monsieur Claude ZIMMERMANN, Maire

Mesdames Monique GRAD-ORAN, Christine GEBUS et Danièle MEYER, Adjointes

Messieurs Pascal BOEHM et Christian Jean Ernest ROBACH, Adjoints

Mesdames Laetitia GUTH, Audrey KOPP et Boutheïna MZIOU

Messieurs Julien PUEYO, Daniel ROUYER et Christophe WENDLING

Absents excusés :

Madame Magalie ANSTETT donne pouvoir à Monsieur Christian Jean Ernest ROBACH

Madame Sandra HADAS donne pouvoir à Monsieur Christophe WENDLING

Monsieur Steve WOLFFER donne pouvoir à Monsieur le Maire

Madame Brigitte MULLER

Monsieur Alfred KLEITZ

Absents :

Mesdames Valentine FRITSCH et Lucie MEIER

Assistait en outre :

Monsieur Vincent FOSELLE, Directeur Général des Services

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance à 20h05.



Le Maire,
Claude ZIMMERMANN

Accusé de réception en préfecture
067-216700898-20230705-DEL-050723-089-DE
Date de réception préfecture : 19/07/2023

2023 – 089 Décision de reversement aux propriétaires du produit de la chasse de plaine : lot 1

Nombre de conseillers élus : 23
Nombre de conseillers en fonction : 19

Nombre de conseillers présents : 12
Nombre de procuration : 3

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'attribution du lot de chasse de plaine de Dettwiller vient à expiration au 1^{er} février 2024.

Il convient de préparer l'attribution pour la prochaine période 2024-2033.

En Alsace-Moselle, le droit de chasse est administré par la commune pour le compte des propriétaires fonciers sur le ban communal. Le principe est habituellement le reversement du droit de chasse aux propriétaires. Mais de nombreuses communes consultent les propriétaires pour conserver le produit de ce droit de chasse.

Suite aux consultations pour les baux antérieurs, la commune de Dettwiller a procédé depuis de nombreuses années au reversement du droit de chasse aux propriétaires fonciers. Dans ce cas et conformément au cahier des charges des baux 2024-2033 (art. 7 alinéa 3), la procédure ne prévoit pas de consultation des propriétaires en cas de délibération décidant du reversement du produit de la chasse aux propriétaires.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renoncer par délibération au produit de la chasse, ce qui exonère la commune d'organiser une consultation des propriétaires fonciers de Dettwiller.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés :
DÉCIDE de renoncer au produit de la chasse, qui sera donc reversé aux propriétaires fonciers.

Pour extrait conforme



Dettwiller, le 17/07/2023

Le Maire,

Claude ZIMMERMANN,

Le secrétaire de séance,

Pascal BOEHM

Accusé de réception en préfecture
067-216700898-20230705-DEL-050723-089-DE
Date de réception préfecture : 19/07/2023